

## Grille de notation des Contrats de Projets Individuels

### Remarque préliminaire

plafonds de subventions (hors primes supplémentaires nouveaux installés) :

4300 € pour les dossiers bâtiments inférieurs à 15 000 €

12 000 € pour les projets avec ateliers de transformation.

Points	NOM du bénéficiaire	
<b>SAU / UTH</b>		
3	<35ha	
2	35 à 60 ha	
0	60 à 100 ha	
<b>NB D'UTH</b>		
2	3 et +	
1	2	
0	1	
<b>AUTRE QUE BOVIN ALLAITANT</b>		
4	oui	
2	non	
<b>DIVERSIFICATION : TYPE DE PRODUCTION</b>		
6	nouvelle structure (installation)	
4	nouvel atelier dans la structure existante	
2	développement d'un atelier existant	
<b>ENGAGEMENT FILIERE</b>		
3	groupement de producteur (GAPAC GEXEL ...)	
2	association de producteurs (CERD, coopératives, Capri-nièvre, SICA).	
1	Marchés au cadran	
0	autre ...	
<b>VENTE DIRECTE</b>		
5	oui	
0	non	
<b>ENGAGEMENT QUALITE</b>		
6	bio, AOC, AOP, ...	
3	label, IGP, ...	
2	BTBBVP, verte prairie, ...	
0	Rien	
<b>CREATION D'EMPLOI</b>		
6	oui	
0	non	
<b>ASPECT ENVIRONNEMENTAL</b>		
4	oui	
0	non	
<b>QUALIFICATION agriculture biologique</b>		
2	oui	
0	non	
<b>RAPP ANNUITES / EBE</b>		
3	< 30 %	
0	>=30%	
<b>Evolution EBE</b>		
3	positif, stable	
0	négatif	
<b>MARCHE / PROMOTION</b>		
5	à créer, difficultés à prévoir	
0	existant, pas de difficultés	